

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 16 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, le seize mai à 18 H 00 le Conseil municipal de la commune d'AVAILLES EN CHATELLERAULT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Espace Descartes, sous la présidence de Monsieur BIET Bernard, Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 mai 2022

Etaient présents : Mrs BIET Bernard, LEDOUX Pierre, CHAUMONT Christian, GOVAERT Gérard, Mmes SPIEGEL Coralie, THIAUDIERE Patricia, Mrs FRUCHON Damien, LECLAIRE Laurent Mr MORINEAU Christophe, TREMEL Jean-Pierre, LARDEAU Jean-Pierre, Mmes BERGER Stéphanie, TESTARD Nathalie, AUGER Nadia, PIERRE-ANTIER Nathalie

Etaient absents excusés : Mme PINEAU Martine (donne pouvoir à Mr CHAUMONT Christian), Mme PICARD Anne (donne pouvoir à Mr TREMEL Jean-Pierre), Mr PAGES Axel (donne pouvoir à Mr TREMEL), Mr MILLET Emmanuel

A été nommé (e) comme secrétaire de séance : Mr CHAUMONT Christian
Le Maire ouvre la séance à 18h00.

Validation du Compte rendu du Conseil Municipal du 25 avril 2022 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°34/2022

RENOVATION CABINET MEDICAL : CHOIX DES ENTREPRISES ET FINANCEMENT

Le Maire rappelle au Conseil municipal la décision de lancer la rénovation de l'ancienne poste en cabinet médical. Le cabinet d'architecture Barranger a défini 7 lots. La commission appel d'offres a fait le choix des entreprises les mieux disantes sur chacun de ces lots :

Lot 1	Gros œuvre ravalement	EURL Sébastien VEDIER	40151.50
Lot 2	Couverture ardoise	DEMAISON	8961.92
Lot 3	Menuiseries Ext. Et Int.	DUBOIS	40692.25
Lot 4	Doublage cloison	M3C	16728.24
Lot 5	Finition	BOUCHET FRERES	9127.72
Lot 6	Chauffage ventilation clim	JOUBERT	25227.50
Lot 7	Electricité	JOUBERT	11539.65
	Total travaux		152428.78
	Géomètre	Sarl Sureau	2411.00
	Diagnostic amiante	GMD IMMO	630.00
	Contrôle technique	APAVE contrôle technique	2100.00
	Contrôle sécurité	APAVE SPS	1200.00
	MOE	Barranger	14088.48
	Total maîtrise d'œuvre		20429.48

Soit un coût global de l'opération de 172 858.26 € HT ou 207 429.91 € TTC ; et un plan de financement comme suit :

Plan de financement	Marché	
DETR sollicitée	44472	
DSIL sollicitée	66708	
ETAT	111180	
SEV	27107	64.32%
Total aides	138287	15.68%
Autofinancement	34571.26	80.00%
Total	172858.26	20.00%

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide à l'unanimité de valider les choix faits par la commission appel d'offres, ainsi que le plan de financement et donne tout pouvoir au Maire ou son représentant pour signer les marchés et les conventions pour le financement de ce projet de rénovation du futur cabinet médical. Il autorise le Maire à solliciter les subventions auprès des services de l'Etat.

Délibération n° 35/2022

Le Maire informe le Conseil municipal que des travaux ont été effectués au logement du 11 rue de l'Eglise pour changer les fenêtres. Lors du vote du budget il a été inscrit la somme de 6000 € à l'opération Travaux de bâtiments. Or la facture est supérieure au budget. Il convient donc de prendre une décision modificative afin de prélever la somme de 9000 € du compte 21318 opération 2003 (aménagement ancienne salle des fêtes) pour la virer au compte 21318 opération 2205 (travaux de bâtiments).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT DEPENSES

21318 – 2003 - 9000 €
21318 – 2205 9000 €

Délibération n°36/2022

Le Maire informe le Conseil municipal que le coût du projet pour la rénovation énergétique du commerce s'avère être plus élevé que ce qui avait été prévu lors du vote du budget. Il convient donc de prendre une décision modificative afin de prélever la somme de 85000 € du compte 21318 opération 2003 (aménagement ancienne salle des fêtes) pour la virer au compte 21318 opération 2103 (Rénovation commerce).

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT DEPENSES

21318 – 2003 - 85000 €
21318 – 2103 85000 €

Remarque :

JP Lardeau indique qu'il est fier que la commune d'Availles ait été la première à signer la convention avec Energies Vienne qui permet de subventionner la rénovation énergétique des bâtiments communaux.

JP Trémel fait remarquer que tout ce qui est transition énergétique est ultra prioritaire et qu'il est important de s'y engager résolument.

INSTALLATION D'UNE ANTENNE BOUYGUES ET SFR

Le Maire fait part au Conseil municipal qu'une agence chargée de trouver des sites pour implanter des antennes de téléphone souhaite implanter une antenne pour Bouygues et SFR sur la commune.

Plusieurs lieux sont proposés :

- Auprès du château : propriété privée
- A la ferme du Buisson : propriété privée,
- Derrière le terrain du stade : propriété de la commune.

Les loyers seraient de 2 500 € par an.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de n'accepter aucune des trois propositions et d'agir pour proposer le branchement des antennes de Bouygues et de SFR sur le mât déjà installé par Orange auprès du cimetière

Délibération n°38/2022

INSTALLATION TERRASSE RESTAURANT L'OUVRIERE : PLAN DE CIRCULATION PLACE DESCARTES

Le Maire fait part au Conseil municipal de la demande du gérant de l'Ouvrière de disposer d'un espace devant son commerce pour y installer une terrasse sur le parking du bourg. Pour cela il convient de réglementer la circulation sur la place afin d'éviter les risques de collision avec les véhicules.

Les règles seront les suivantes :

- Interdire le passage dans les 2 sens pendant les heures d'ouverture du restaurant : de 11H30 à 15 H et de 19 H à 23 H,
- Installer une chaîne interdisant le passage pendant ces horaires, à manipuler par le commerçant,
- Ouvrir le passage dans les 2 sens en dehors de ces horaires,
- Laisser un passage piéton qui devra respecter le règlement PMR
- Signer une convention entre la mairie et le commerçant pour définir le rôle et responsabilités de chacun.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 17 voix pour et une abstention, donne son accord pour l'installation de la terrasse du restaurant l'Ouvrière tel que défini ci-dessus et autorise le maire à signer la convention. Il donne pouvoir au maire pour prendre les arrêtés municipaux en conséquence.

Délibération n°39/2022

INSTALLATION TERRASSE LA PAMPA

Le Maire fait part au Conseil municipal de la demande du gérant de La Pampa de disposer :

- D'un espace devant son commerce pour y installer une terrasse de 10 m² comme en 2021.
- D'un espace de 24 m² sur le trottoir du côté parking pour y installer une terrasse occasionnelle, tout en permettant la circulation sur le trottoir (notamment les enfants de l'Ecole). Cet espace devra respecter les exigences relatives au "Périmètre de Protection" des écoles.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour l'installation des deux terrasses du restaurant La Pampa et donne tout pouvoir au maire pour prendre les arrêtés municipaux en conséquence.

VENTE MATERIEL COMMUNAL

Le Maire fait part au Conseil municipal de la proposition d'un habitant de la commune pour acheter des matériels anciens qui ne servent plus et qui appartiennent à la commune.

Il s'agit de :

- Un plateau remorque de tracteur répertorié sous le numéro d'inventaire 1-2182 : 300 €,
- Une benne 3 points répertoriée sous le numéro d'inventaire 1-21571 : 100 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité que cette vente se fera par une information qui sera publiée sur Intramuros et le panneau lumineux de la commune pour dépôt des offres au secrétariat de la mairie avant le 15 juin afin de prendre la décision lors du prochain Conseil municipal. Chacun de ces matériels sera attribué à l'habitant de la commune le plus offrant.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Implantation des haies :

Au départ il avait été choisi le secteur du chemin des Pérolles car il faisait la longueur voulue mais après étude, l'étroitesse à certains endroits et le talus poseraient un problème de nettoyage avec le matériel de la commune. De nouvelles propositions d'implantation des haies sur des chemins non utilisés : 400m sur le chemin du Buisson à la Croix Marin et 100m supplémentaires sur le Chemin Vert, derrière la ferme de la Relianderie. Les exploitants agricoles concernés seront informés de ces choix.

➤ Rue des Varennes :

Réunion des riverains le 28 avril.

Il y a un agriculteur et un commerçant qui ont besoin que des véhicules lourds et/ou encombrants puissent y circuler. Certains riverains pensent qu'il faudrait limiter l'accès à cette rue. Plusieurs solutions sont discutées et envisagées.

La proposition retenue au terme de cette réunion des riverains est d'installer le radar pédagogique pendant trois mois, d'examiner les statistiques qui en seront tirées et de provoquer une nouvelle réunion des riverains pour les présenter et prendre d'éventuelles décisions.

➤ CRER-Démosol :

CRER-Démosol va installer 200 m² de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école maternelle au cours de cet été.

Il nous est proposé une convention tripartite avec Sorégies et la mairie pour le rachat de l'électricité produite qui sera ainsi consommée au maximum localement avec un tarif fixe pendant 20 ans à 11 cts le KWh.

La position du Conseil est de poursuivre la discussion et répondre positivement à la sollicitation du CRER et Soregies.

➤ Aménagements de l'Ozon par le syndicat SMVA :

Il a constaté des dysfonctionnements au niveau du cours de l'Ozon en raison d'aménagements réalisés au fil du temps sur son cours.

Au Gué de Landin, un point de pompage pour l'irrigation avec réserve (pelle) pourrait être supprimé par le SMVA ce qui affecte un agriculteur qui a une autorisation de pompage.

La solution serait de réaménager le site pour faire repasser l'eau dans le cours d'origine avec ou non une "bretelle" pour préserver la réserve et le site de pompage. Selon la solution choisie, le coût s'élèverait entre 18 et 41K€.

➤ Diagnostic réalisé sur les locaux de la boulangerie,

Le chiffrage des travaux nécessaires pour répondre au besoin exprimé par un candidat reprenneur et aux critères d'ouverture aux subventions relatives à la rénovation énergétique est présenté..

Le coût total estimé s'élève à 416 k€ HT hors maîtrise d'œuvre. Seules d'importantes subventions permettraient d'envisager un engagement de la commune sur ce projet..

B. Biet a déjà interrogé le Secrétaire Général de la Préfecture. Le Département peut-il encourager ? ;

Contact a été pris avec Mr Mainard de Grand Châtellerault et deux personnes du "Service Commerce" pour envisager tous les financements potentiels.

A l'exception de JP Trémel qui émet des réserves compte tenu de l'évolution des comportements de consommation qu'il perçoit, les Conseillers approuvent de poursuivre l'étude.

Intervention des adjoints,

Patricia Thiaudière ;

Rappelle la réunion d'information "France Connect" qui se tiendra le 17/05 et les Ateliers de formation à l'utilisation des moyens numériques tous les vendredis matin à partir du 3 juin. Durée 2h45. Groupes de 10 personnes maximum. Inscription au secrétariat de mairie.

A ce jour, pas de suite à la signature de la Convention Citoyenne. Elle va relancer la Gendarmerie

Elle représente la commune à l'ADMR et elle informe que l'AG de cette association se tiendra le 24 mai à 18 h00 à l'Espace Descartes

Gérard Govaert

Petites Rivières ; L'AT 86 a donné une première étude. La Commission urbanisme sera réunie.
Le projet est de recréer un aménagement du ruisseau ancien et d'un sentier. Le SMVA est partie prenante dans le projet
La SAFER a été sollicitée pour proposer des prix réalistes pour le rachat des terrains les plus proches du bourg.
Il reste 15 parcelles à acheter pour environ 1 ha. Un courrier va être envoyé aux propriétaires.

Agés et vies : Un avant-projet définitif doit nous être proposé pour le prochain conseil

Pierre Ledoux

Cimetière ; la réparation du portail a été commandée
Les fleurs plantées dans les massifs du bourg.
Le broyage des chemins de randonnées commencé depuis au moins 15 jours et va bientôt se terminer
Le broyage de accotements est prévu à partir du 1er juin
JP Baron reprendra son activité à plein temps en juin

Coralie Spiegel

Quelques parents continuent de pratiquer un stationnement "sauvage" aux abords de l'école, ils vont recevoir un mail de rappel.

Le Projet de classe de mer des années passées avait été annulé à cause du Covid.
Le budget a été réutilisé pour faire monter aux enfants un spectacle de cirque par des animateurs spécialisés.
La représentation a été donnée à la grande satisfaction des enfants et des parents

La Commission Enfance-Jeunesse se réunit le 17 mai 18h30

Il n'y a toujours pas de nouvelles de la CAF et de l'Agglo sur la Convention Territoriale Globale
JP Trémel souligne que cela risque de mettre en difficultés financières les associations qui ont une forte activité l'été

Christian Chaumont

Informe que l'unité mobile d'information de la Gendarmerie sera à la disposition des habitants sur la Place Descartes le samedi 4 juin de 9h00 à 12h30.

Bernard Biet

Informe de la visite, l'après-midi même, du Sénateur Bruno Belin, venu échanger avec les élus.

Tenue des Bureaux de vote les 12 et 19 juin ; il faudra 12 volontaires (4x3) chaque dimanche, Sylvie va envoyer un tableau sur lequel chacun pourra se positionner.
JP Trémel souligne qu'aux dernières élections, cela a été une excellente initiative que de faire participer des jeunes au dépouillement.

Fin de séance : 20H20

Prochain Conseil municipal le 20 juin 2022.

Le secrétaire de séance,

Christian CHAUMONT

Le Maire,

Bernard BIET
